

## CHAPITRE II

### GROULX, LA NATION ET LES FRANCO-AMÉRICAINS

Pour Groulx, l'émigration canadienne-française et acadienne aux États-Unis est une perte pour la nation, un désastre national. Toutefois, le Franco-Américain fait toujours partie de sa construction nationale et identitaire. En somme, si l'émigrant quitte le Québec, le berceau de la nation canadienne-française dans la pensée groulxiste, il appartient toujours à cette nation.

Dans l'ensemble, malgré certaines réalités tangibles et inaliénables, la nation existe surtout au niveau conceptuel. C'est d'abord une construction de l'esprit basée sur une série de données que l'intellectuel agence, valorise ou ignore. Voilà pourquoi deux intellectuels peuvent observer le même groupe humain et arriver à des conclusions différentes quant à son appartenance nationale. L'idée de nation appelle celle de nationalisme. Le nationalisme, « mouvement qui consiste à accorder une priorité à l'appartenance nationale et à lutter pour une meilleure reconnaissance de la nation à laquelle on appartient<sup>1</sup> », repose sur la construction intellectuelle de la nation. Pour étudier le concept de nation et le nationalisme chez un intellectuel, deux modèles théoriques de nationalisme peuvent nous servir de repères. Le modèle français, politique et juridique, où l'appartenance nationale repose sur la citoyenneté, s'oppose à l'allemand, où il s'agit d'une appartenance ethnique et culturelle. Essentiellement, ces deux modèles s'articulent autour de la question primordiale : d'où vient l'appartenance à la nation ? du sang ou du sol<sup>2</sup> ?

---

<sup>1</sup> Louis Balthazar, *Bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, Éd. de l'Hexagone, 1986, p. 19.

<sup>2</sup> Geneviève Zubrzycki, « Changement social et construction identitaire. État, Église et identité nationale au Québec et en Pologne », dans Gérard Bouchard et Yvan Lamonde, dir., *La nation dans tous ses états. Le Québec en comparaison*, Montréal, Harmattan, 1997, pp. 223-231.

Dans ce chapitre, nous examinerons la place qu'occupent les Franco-Américains dans la construction identitaire et nationale de l'abbé Groulx, et les bases sur lesquelles se fonde leur intégration dans la nation canadienne-française. De ce fait, nous pourrions mieux comprendre sa conception de la nation et sa vision de la Franco-Américanie. L'appartenance nationale repose surtout sur des fondements ethniques chez Groulx. Ainsi, son nationalisme sera plus ethnique que civique ; plus « allemand » que « français ». Dans l'esprit du chanoine, les Franco-Américains, bien qu'ils soient Américains sur le plan juridique, font partie de la nation canadienne-française.

Nous nous pencherons d'abord sur les fondements généraux de l'appartenance nationale chez Groulx. Pour lui, l'État et la nation constituent des réalités distinctes. Tout comme dans le modèle théorique allemand de la nation, la naissance de la nation ethnique peut précéder la formation de l'État-nation. De plus, la nation peut exister indépendamment d'un cadre national qui lui soit propre. Ainsi, la nation canadienne-française existe, en dépit de son caractère dispersé. L'élément qui confère une unité certaine au Canada français n'est pas son cadre étatique ou géographique mais bien ses fondements ethniques. Si la nation est dispersée à travers plusieurs provinces et deux pays, les pôles fondamentaux de son appartenance ethnique restent les mêmes. Ainsi, le Canada français est une nation originale qui allie francité et américanité, fondée sur une foi, une langue, une culture, une histoire et des traditions communes partagées par tous les groupes qui en sont issus sur le continent américain. De plus, cette nation a une volonté de survivre et de se perpétuer. Pour Groulx, cette volonté de survivre et de vivre est un élément important de l'appartenance nationale.

Nous examinerons ensuite comment les Franco-Américains s'intègrent à la nation canadienne-française. Bien que le Québec constitue le cœur de cette nation, les Franco-Américains en font partie car ceux-ci répondent facilement aux critères ethniques de la nation. Ils bénéficient d'une communauté de foi, de langue, de culture, d'histoire et de sang avec les Canadiens français du Québec. De plus, ils luttent pour leur survivance. Pour Groulx, qui a une conception fortement volontariste de la survivance, le vouloir-vivre collectif est un élément clef de l'appartenance nationale du Canada français.

Enfin, nous nous pencherons sur la spécificité franco-américaine au sein de la nation canadienne-française pour mieux comprendre la relation entre la nation et l'État dans l'esprit du chanoine. En effet, les Franco-Américains constituent une entité distincte au sein de la nation. Leur milieu politique et social fait d'eux des Américains. Ainsi, s'ils sont Canadiens français au niveau ethnique, ils sont également Américains sur le plan juridique. Pour Groulx, il est possible, pour le Franco-Américain, d'être à la fois Américain et Canadien français. Les Franco-Américains peuvent participer pleinement à la vie américaine mais doivent accorder la primauté à leur personnalité ethnique. Le Franco-Américain doit être Français et catholique avant d'être Américain tout court. Dans l'esprit du chanoine, nation ethnique et nation juridique peuvent donc coexister même si elles constituent des réalités distinctes. Voilà pourquoi le nationalisme groulxiste est d'abord canadien-français mais contient également une composante pancanadienne et même, dans une certaine mesure, panaméricaine.

## I. LA NATION GROULXISTE

### A. SES FONDEMENTS GÉNÉRAUX

En 1935, Groulx affirmera que « le Canada français n'est plus une unité géographique<sup>3</sup> ». La dispersion engendrée par l'émigration vers les États-Unis et le Canada anglais aurait rompu la cohésion territoriale centrée sur l'axe laurentien dont jouissait la nation canadienne-française avant le XIXe siècle. Cependant, si l'émigrant quitte le Québec, il ne quitte pas le Canada français ou l'Amérique française. En effet :

Le Canada français ne saurait plus se définir comme une expression géographique limitée aux frontières québécoises. Entité plutôt ethnique, il se compose des 5.000.000 de Français issus des 65.000 de 1760 et qui se répartissent comme suit : deux millions et demi à 3 millions environ restés fidèles au vieux Québec, foyer de la race; le reste, y compris le million et demi de Franco-Américains fixés aux États-Unis, s'éparpillant, simples îlots humains, de l'Atlantique au Pacifique, dans chacune des provinces canadiennes<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Lionel Groulx, « Nos positions », *Orientations*, Montréal, Éd. du Zodiaque, [1935], 1935, p. 257.

<sup>4</sup> *Id.*, *Le Français au Canada*, Paris, Delagrave, 1932, p. 153.

Dans notre premier chapitre, nous avons souligné que l'émigration n'agrandit pas la nation, elle l'affaiblit. Toutefois, comme nous le verrons, puisque dans la pensée de l'abbé Groulx les fondements de la nation sont ethniques, quitter le « foyer de la race » n'engendre pas l'aliénation de l'identité nationale. S'il préfère voir les Canadiens français s'enraciner au Québec, notre intellectuel croit que l'émigrant reste un membre à part entière de la nation.

Pour Groulx, les origines de la nation canadienne-française précèdent la Confédération; cette nation peut aussi exister en dehors des frontières québécoises ou canadiennes. Comme dans le modèle allemand du nationalisme, l'appartenance nationale n'est donc pas nécessairement une fonction de la citoyenneté. La naissance de la nation peut précéder la formation de l'État et celle-ci peut exister indépendamment d'un cadre étatique qui lui soit propre. En 1925, Groulx se demande :

Si l'Etat a pour simple but de ramener à la fin commune les volontés indéterminées, s'il ne leur est qu'une force externe au service de l'ordre, en revanche, avec ce qu'il porte en lui des mœurs et des coutumes d'une vertu éducative toute puissante, aptes à stabiliser dans les volontés des habitudes héréditaires presque irrésistibles, l'organisme national ne mériterait-il pas, par son action morale, priorité sur l'Etat ?<sup>5</sup>

L'État et la nation constituent des « réalités distinctes<sup>6</sup> » dans l'esprit de Groulx. À ce titre, sa pensée suit de près celle du Français Charles Lahr, s.j., qu'il cite parfois lors de ses conférences. En 1927, *l'Action française* publiera un passage pertinent du *Cours de philosophie* de ce jésuite :

Notons qu'une nation peut être partagée entre divers Etats sans disparaître; par exemple, la nation polonaise; inversement des nations diverses peuvent être réunies sous des lois communes et former un seul Etat, comme on l'observe dans l'empire d'Autriche, Allemands, Tchèques, Magyars, Polonais, etc., reconnaissent également la loi autrichienne, sans qu'aucune de ces nationalités ait consenti à se fondre entièrement avec les nationalités voisines. Elles n'ont réellement ni une même âme, ni les mêmes aspirations, ni les mêmes souvenirs<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> *Id.*, « L'histoire de la vie nationale », *Dix ans d'Action française*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, [1925], 1926, p. 265.

<sup>6</sup> *Id.*, *Chemins de l'avenir*, Montréal, Fides, 1964, p. 123.

<sup>7</sup> Charles Lahr, s.j., « La nation », *AF*, vol. XVII, no 2 (février 1927), p. 81.

Donc, la naissance de la nation peut précéder la formation de l'État-nation. De même, la nation peut exister et survivre sans État-nation. Ainsi, la nation canadienne-française naît bien avant la Confédération et existe en dehors des frontières du Québec et même du Canada. Cependant, pour Groulx, cette situation n'est pas fondamentalement saine pour le Canada français. L'écartèlement de la nation est une source de faiblesse et l'absence d'un « État français », peu importe sa forme exacte, empêche le plein épanouissement du Canada français. Cet État français dont rêve notre intellectuel rétablirait l'accord ou l'identité entre « le pays légal et le pays réel<sup>8</sup> » des Canadiens français, en leur donnant un État qui leur soit propre. Il est donc clair que la province de Québec, telle qu'elle est administrée durant la vie de l'abbé Groulx, ne correspond pas à sa vision de ce que devrait être un véritable État-nation.

La nation canadienne-française est une entité démembrée et dispersée. En ce sens, elle ressemble à la Pologne et à l'Irlande avant la Grande Guerre. Toutefois, pour Groulx, le Canada français a connu une dispersion beaucoup plus fatale. En Pologne, « le démembrement ne fut pas une dispersion », car la nation fut écartelée politiquement mais restait unie sur le même territoire. Au Canada français, c'est la nation qui se disperse sur un immense territoire. L'Irlande, pour sa part, malgré une émigration massive, a toujours été « forte de sa vie profonde, [...] imposante dans la majesté de ses malheurs et de ses traditions ». Le Québec, foyer de la vie française en Amérique, reste un « peuple adolescent » et n'a pas le « sang vigoureux des races millénaires, comme celle d'Irlande ou de Pologne<sup>9</sup> ».

Si le Canada français reste un « peuple adolescent », les origines de sa formation datent tout de même du XVII<sup>e</sup> siècle. Selon Groulx, la formation de la nation est le résultat, à la fois, d'une rupture et d'une continuité certaines face à la France, et d'une adaptation conditionnelle au continent américain. Le Canada français constitue une nation originale face à la France et à l'Amérique protestante. Ainsi :

Nous constituons une variété dans la famille française. Distincts, nous le sommes, non seulement par le pays, par l'allégeance politique, par une histoire et des

---

<sup>8</sup> Lionel Groulx, « L'éducation nationale », *Directives*, Montréal, Éd. du Zodiaque, [1936], 1937, p. 182.

<sup>9</sup> *Id.*, *Le Français au Canada*, *op. cit.*, pp. 216-17.

traditions qui nous sont propres, mais aussi par des caractères physiques et moraux déjà fixés et transmis avec la vie, dès la fin du dix-septième siècle<sup>10</sup>.

Groulx a une vision quelque peu ambiguë face à la francité de la nation. Dans ses écrits, il consacre à peu près autant d'énergie à mettre de l'avant les éléments qui font du Canada français une nation nouvelle, voire même en rupture avec la France, qu'à souligner et valoriser l'héritage français des Canadiens français. Pour lui, il est clair que même avant la Conquête, les Canadiens français ne sont plus des Français de France. Le milieu américain a transformé les colons français. Le « milieu national » joue un « rôle considérable » dans « la formation de l'être humain. Il n'est pas seulement éducateur. D'un déterminisme nullement absolu, il n'agit pas moins sur tout l'être, l'atteignant aux profondeurs secrètes du corps et de l'âme ». Ainsi, le milieu national du Canada français « ne saurait être la France<sup>11</sup> ». Le Canada français est donc une entité distincte de la France, même celle de l'Ancien Régime. Cette distinction s'approfondit lorsque Groulx discute de la France moderne, la France libérale et laïque d'après 1789. Cette France, malgré son rayonnement intellectuel, religieux et culturel, reste une nation « déviée de son destin<sup>12</sup> ». Les Canadiens français sont restés fidèles à la « Vieille France », et bien des choses les séparent « du Français de la France contemporaine<sup>13</sup> ».

Groulx cherche à se distancier de la France contemporaine dans le but de « mieux rester Français<sup>14</sup> ». C'est-à-dire pour rester plus fidèle à la France traditionnelle. Ainsi, si le Canadien français est « un Français d'origine et de culture, mais modifié, diversifié par trois cents ans d'existence, en un milieu géographique et historique original<sup>15</sup> », il reste que son « premier pôle culturel, c'est encore la France<sup>16</sup> ».

<sup>10</sup> *Id.*, *La naissance d'une race*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1919, p. 7.

<sup>11</sup> *Id.*, « Notre enquête : Une politique nationale. Notre destin français », *l'Action nationale (AN)*, tome VIII, no 3 (mars 1937), p. 132.

<sup>12</sup> *Id.*, « Notre avenir en Amérique », *Orientations, op. cit.*, [1935], p. 287.

<sup>13</sup> *Id.*, *Notre mystique française*, [s.l.], [s.é.], 1939, p. 2.

<sup>14</sup> *Id.*, « Une action intellectuelle », *Dix ans d'Action française, op. cit.*, [1917], p. 36.

<sup>15</sup> *Id.*, « ...Notre destin français », *op. cit.*, p. 131.

<sup>16</sup> *Id.*, « Notre mission française », *Constantes de vie*, Montréal, Fides, [1941], 1967, p. 92.

La nation canadienne-française est née d'un alliage culturel entre la société traditionnelle française et le milieu américain. De ce fait, Groulx valorise l'enracinement continental de la nation. En 1931, devant un auditoire français, il affirmera que : « Pays et peuple d'Amérique, le devoir urgent serait de nous [les Canadiens français] adapter à notre milieu, d'en accepter les impératifs et les disciplines, sous peine d'être pour jamais handicapés<sup>17</sup>. »

Toutefois, si Groulx valorise notre enracinement dans le milieu américain, cette valorisation ne débouche jamais sur une volonté de rapprocher, sur n'importe quel plan, le Canada français et l'Amérique anglophone et protestante. Dans ses écrits, il semble toujours faire une distinction entre continentalité et américanisation. Groulx valorise notre continentalité lorsqu'il discute du milieu physique de l'Amérique et de son rôle dans la formation de l'âme nationale. C'est donc un continentalisme géographique et non culturel ou moral. L'américanisation, dont la connotation est politique, économique et surtout culturelle, menace cette âme. Elle mène à l'assimilation, à la servitude économique, à la déchéance spirituelle, et même à l'annexion.

Pour Groulx, « la structure du continent, du golfe du Mexique à la mer glaciale, révèle, entre ces deux points, plus de convergences que de divergences ; le continentalisme y est inscrit à l'état de postulat ». Heureusement, le Canada français a su « échapper au déterminisme géographique<sup>18</sup> », et maintenir son originalité nationale. De ce fait, notre intellectuel soulignera en 1937 qu'en « Amérique du Nord, un seul îlot humain échappe jusqu'à ce jour à l'uniformité anglo-saxonne : le nôtre<sup>19</sup> ». Dans son esprit, les expressions continentalisme et américanisation sont des synonymes.

La nation canadienne-française est une entité originale en Amérique. Dans un discours de 1939, Groulx cite le pape Pie XI et affirme que le Canada [français] unit « la

---

<sup>17</sup> *Id.*, *Le Français au Canada*, *op. cit.*, p. 123.

<sup>18</sup> *Id.*, « L'annexionnisme au Canada français », *Notre maître le passé. Troisième série*, Montréal, Granger, [1941], 1944, pp. 233-34.

<sup>19</sup> *Id.*, « ...Notre destin français », *op. cit.*, p. 137.

finesse toute française au dynamisme américain<sup>20</sup> ». Pour lui, « un seul groupe peut caresser le rêve de rester un peuple catholique homogène, organisé en État : le nôtre. En conséquence la grande, la suprême originalité, l'originalité la plus originale, nous seuls, sur ce continent, avons la chance de la créer<sup>21</sup>. » Cette originalité repose sur la distance culturelle et identitaire qui sépare le Canada français de la France et de ses voisins américains :

Sous des aspects divers, nous sommes l'Américain le moins européen, et le plus européen des Américains. Le moins européen, parce que, plus que les autres et depuis plus longtemps que les autres, déracinés de l'Europe et rivés à l'Amérique. Le plus européen, parce que plus tendus, par nos antennes culturelles, vers le vieux continent. Une nationalité à part, il se peut donc que nous le soyons<sup>22</sup>.

## I. LA NATION GROULXISTE

### B. SES FONDEMENTS SPÉCIFIQUES

Sur le plan général, la nation canadienne-française est issue d'une adaptation de la culture française au milieu américain. Elle est une entité ethnique dispersée à travers plusieurs États politiques et existe, fort malheureusement, indépendamment d'un État qui se comporterait comme un véritable État-nation. Sur le plan spécifique, le Canadien français doit son appartenance nationale à plusieurs éléments qui le distinguent de ses voisins. L'histoire, la culture, les traditions, la langue, la foi, le vouloir-vivre collectif et, dans une certaine mesure, le sang des Canadiens français sont les principaux éléments de l'appartenance nationale pour l'abbé Groulx.

Étudier les fondements de l'appartenance nationale dans la pensée de l'abbé Groulx comporte quelques problèmes. D'abord, malgré une certaine évolution, il a tendance à utiliser les mots race, nation, nationalité ou peuple comme synonymes pour décrire la collectivité canadienne-française. Ensuite, sa vision de l'importance du sang dans l'appartenance nationale est ambiguë et connaît une évolution certaine.

<sup>20</sup> *Id.*, *Notre mystique nationale*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>21</sup> *Id.*, « ...Notre destin français », *op. cit.*, p. 138.

<sup>22</sup> *Id.*, *Notre mystique nationale*, *op. cit.*, p. 3.



Pour Jean-Pierre Gaboury, Groulx utilise le mot *race* comme synonyme de nation parce que « le terme "race" traduisait mieux que le substantif "nation" la réalité qu'il voulait décrire, c'est-à-dire une collectivité unie à la fois par le sang et par les idées<sup>23</sup> ». Dans la deuxième édition de *La naissance d'une race* et dans ses *Mémoires*, Groulx cherche à mettre fin au débat qu'avait engendré son utilisation du terme *race*. En 1930, il affirme que « nous n'entendons nullement parler ici de cette chose à peu près inexistante qu'est une race anthropologique<sup>24</sup> ». Puis, au milieu des années 1950, Groulx revient sur cette réédition. Quelque peu lassé par cette controverse, il déclare :

Que de fois m'avait-on reproché le titre de mon ouvrage [*La naissance d'une race*], l'emploi du mot *race*, me soufflant qu'il eut fallu parler de nation ou de nationalité. J'avoue avoir trop usé du vocabulaire ou de la terminologie de mon temps. Les expressions *race*, *nation*, *peuple*, n'avaient pas pris le sens précis d'aujourd'hui; on les employait assez comme des synonymes. [...] Jamais, néanmoins, ne m'était-il venu à l'esprit de parler de *race* fondée uniquement sur le *sang*, de façon animale ou biologique. Encore qu'en la notion, je fisse entrer quelque part d'hérédité et indéniablement l'influence du milieu géographique, économique, social, la *race*, je la fondais plus particulièrement sur une substance de culture ou de civilisation, c'est-à-dire sur les éléments essentiels qui constituent la nation<sup>25</sup>.

Groulx a raison d'affirmer qu'avant les années 1950 ou 1960, une confusion existe dans la terminologie entourant l'appartenance nationale. Ainsi, à partir des années 1930, il tente de clarifier sa vision de la nation. En 1935, devant un auditoire franco-américain, il affirme que « la nationalité n'est pas la race, simple résultat physiologique, fondé sur le mythe du sang<sup>26</sup> ». Dans cette conférence, où Groulx traite abondamment des notions fondamentales concernant la nation, il se montre très prudent dans le choix de ses mots. Peu après, il écrira à un prêtre franco-américain : « Si, comme vous m'en avez exprimé l'idée, vous publiez ma conférence en brochure, j'aimerais beaucoup revoir moi-même une épreuve. Le sujet est délicat – je voudrais être sûr des moindres

<sup>23</sup> Jean-Pierre Gaboury, *Le nationalisme de Lionel Groulx. Aspects idéologiques*, Ottawa, Éd. de l'Université d'Ottawa, 1970, p. 31.

<sup>24</sup> Lionel Groulx, *La naissance d'une race*, Montréal, Granger, 1930 [1919], p. 10.

<sup>25</sup> *Id.*, *Mes mémoires*, tome 3 : 1926-1939, Montréal, Fides, 1972, p. 52. Les italiques sont de Groulx.

<sup>26</sup> *Id.*, « Notre avenir en Amérique », *op. cit.*, p. 277.

expressions<sup>27</sup> ». En 1932, dans une autre conférence, il souligne qu'il est faux de croire que la nation « serait la race ou le groupe humain<sup>28</sup> ».

Toutefois, si Groulx cherche à dissocier nation et race au cours des années 1930, il continuera à les utiliser comme synonymes pendant toute sa vie. Cette confusion découle à la fois de celle qui prévaut à l'époque et, comme le souligne Gaboury, du fait que le mot race traduit mieux la vision qu'a Groulx de la nation.

En effet, il est frappant de noter la similitude entre les titres du livre *La naissance d'une race* [1919] de Groulx, et celui que donne l'américain D. W. Griffith, trois ans auparavant, à son film, *The Birth of a Nation*, qui connaît un immense succès. Pour Groulx, il est clair que l'appartenance nationale des Canadiens français est fondée sur un plus grand degré d'homogénéité que celle des Américains. Si le peuple américain, dont l'appartenance nationale repose, du moins théoriquement<sup>29</sup>, sur des bases civiques, constitue une nation, alors les Canadiens français forment une race. Ainsi, le mot race, aux yeux de Groulx, identifierait une nation dont les pôles identitaires seraient plus homogènes, plus ethniques et, au moins en partie, hérités.

Pour Groulx, la nation au sens civique est subordonnée à la nation ethnique. Voilà pourquoi, comme nous le verrons, le Canadien français ou le Franco-Américain doit avoir un attachement plus profond au Canada français ou à la Franco-Américanie qu'envers le Canada ou les États-Unis. En 1927, Groulx compare les nations canadienne, canadienne-française et américaine. De cette comparaison découle une hiérarchisation. Le Canada possède peu des « éléments constitutifs de la nation » tandis que les États-Unis, grâce au « puissant stimulant » de leur « lutte contre l'oppression étrangère » et de leur « partage en commun de graves périls et de graves souffrances », ont une conscience nationale et

<sup>27</sup> Lettre de Lionel Groulx à Adrien Verrette, Saint-Donat de Montcalm, 12 juillet 1935, 4 p. mss. : 4. ACRLG, FLG, P1/A, 3667.

<sup>28</sup> Lionel Groulx, *Comment s'est formée la patrie canadienne : Cours* [donné] à l'École sociale, Collège [Marguerite] Bourgeoys, 27 février 1932, p. 2. ACRLG, FLG, 21/10.

<sup>29</sup> En pratique, il faut beaucoup nuancer. Le noyau fondateur de la nation américaine est anglo-saxon et protestant. C'est lui qui a donné le ton à la civilisation américaine. Historiquement, cette nation, bien que théoriquement civique, a su marginaliser plusieurs groupes, tels les Noirs, les Autochtones ou les catholiques.

une nationalité plus forte, consciente et éveillée. Les Américains possèdent donc une nation plus homogène, du moins sur le plan moral et intellectuel, que le Canada. Groulx conclut cette hiérarchisation, qui vise à mettre en valeur la supériorité identitaire et constitutive de la nation canadienne-française sur la nation canadienne et ses composantes hétérogènes, en affirmant que :

De cette analyse, un corollaire se dégage : la nationalité canadienne-française est, de tous les groupes ethniques du Canada, celui qui possède le mieux les éléments constitutifs de la nationalité et qui a subi les périls et les chocs qui fortifient la conscience nationale<sup>30</sup>.

Au cours des années 1930, les écrits de Groulx portant sur l'appartenance nationale affinent et approfondissent sa vision de la nation. Face à l'éveil des nationalismes racistes et totalitaires en Europe, il cherche à démontrer que son nationalisme, comme l'appartenance nationale sur lequel il repose, n'est pas « fondé sur le mythe du sang ». Son nationalisme, soutient-il, n'est pas à « base racique [*sic*]» comme les « idéologies orgueilleuses » des « philosophes saxons ou germains<sup>31</sup> ».

À partir des années 1930, Groulx divise les éléments de base de l'appartenance nationale en deux catégories : l'élément matériel et l'élément formel. En 1934, il déclare que :

Deux éléments constituent la nationalité. Le premier, appelé par les philosophes élément *matériel*, se définirait comme suit : possession en commun d'un héritage de souvenirs, de gloire, de traditions, de similitudes ethniques et culturelles. L'autre élément, l'élément *formel*, le principal, se pourrait définir : volonté de vivre ensemble à raison des solidarités physiques et morales indiquées plus haut, volonté de préserver le patrimoine héréditaire, à raison de sa valeur même, pour le développement qu'il assure à la personnalité humaine<sup>32</sup>.

L'élément matériel regroupe l'histoire, la culture, les traditions, la langue, la foi et le sang des Canadiens français. L'élément formel, qui repose sur l'élément matériel, constitue le vouloir-vivre collectif, le désir de survivance de la nation. Les deux éléments sont en

<sup>30</sup> Lionel Groulx [texte signé L'Action française], « La doctrine de l'Action française : Le problème national », *AF*, vol. XVII, no 2 (février 1927), pp. 73-74 [note 3].

<sup>31</sup> *Id.*, *Le Français au Canada*, *op. cit.*, p. 204.

<sup>32</sup> *Id.*, « Pour qu'on vive », *Orientations*, *op. cit.*, [1934], p. 224. Les italiques sont de Groulx.

symbiose. Le formel découle du matériel, mais c'est le formel qui assure la continuité et la survie du matériel.

Lorsque Groulx affirme que l'histoire est un élément de l'appartenance nationale, il utilise ce concept en deux sens. D'abord, il y a la nation comme résultat de l'histoire, du déterminisme historique. En ce sens, la nation a été moulée par les luttes et les événements qui ont marqué son histoire. Ensuite, l'histoire est une source de leçons, d'exemples et de rapprochement collectif pour les Canadiens français. Déjà, en 1925, à la Semaine d'histoire du Canada, l'historien faisait une synthèse de ces deux façons de comprendre l'apport de l'histoire dans la formation de l'identité collective :

Révéler l'identité très proche du sang et sa pureté parfaite, fixer puis accuser les traits moraux de la race, voilà l'œuvre de notre histoire qui, par là, établit plus solidement chez nous le fondement même de la nationalité<sup>33</sup>.

Dans l'appartenance nationale des Canadiens français tout s'imbrique. La langue française et la foi catholique, les deux pôles identitaires les plus importants, s'entrelacent avec les autres éléments. La culture et les traditions sont fondamentalement catholiques et la langue française est beaucoup plus qu'un « simple moyen de communication », c'est un « moyen ou véhicule de culture » ou « un résultat ou expression d'une culture<sup>34</sup> ». Or chez Groulx, la culture est intimement liée à la catholicité.

Dans l'élément matériel de l'appartenance nationale, un pôle connaît une évolution majeure et est au centre d'une controverse historiographique : le sang. Pour Gaboury, si Groulx fonde parfois la nation sur « l'identité de sang », « il refusa à quelques reprises de donner à la nation un caractère physique<sup>35</sup> ». Selon Esther Delisle, « la pureté de la race est le premier commandement de la cosmogonie raciale de Groulx<sup>36</sup> ». Pour notre part, nous constatons que, dans son étude, Gaboury néglige

<sup>33</sup> *Id.*, « L'histoire de la vie nationale », *op. cit.*, p. 262.

<sup>34</sup> *Id.*, « Langue et survivance », *AN*, vol. IV, 2<sup>e</sup> semestre (1934), p. 49.

<sup>35</sup> Gaboury, *op. cit.*, p. 27.

<sup>36</sup> Esther Delisle, *Le traître et le Juif. Lionel Groulx, Le Devoir, et le délire du nationalisme d'extrême droite dans la province de Québec, 1929-1939*, Outremont, L'Étincelle éd., 1992, p. 62.

l'évolution fondamentale que connaît la pensée de Groulx sur la question du sang, tandis que Delisle surestime de façon grossière l'élément racial dans sa pensée.

Au cours des années 1920, l'élément racial ou du sang est une composante importante de l'appartenance nationale. L'on n'a qu'à songer aux titres *La naissance d'une race* ou *L'appel de la race* pour tirer certaines conclusions. En 1922, Groulx affirme que, en alliance avec d'autres éléments, « la nationalité repose sur la parenté du sang<sup>37</sup> ». Plus tard, en 1925, il souligne que le sang canadien-français est pur et que « nul courant étranger ne s'est mêlé à la source française d'où a jailli notre race<sup>38</sup> ».

Toutefois, à partir des années 1930, Groulx met de moins en moins d'accent sur l'importance du sang dans l'identité nationale et la survivance. Même au cours des années 1920, sa vision du sang est beaucoup plus nuancée que ne le soutient Delisle. Le sang n'est nullement un pôle d'appartenance absolu. En partie, il est utilisé comme une métaphore pour désigner une commune origine française. Celle-ci se réfère autant à l'héritage historique commun que partagent les Canadiens français qu'à leur héritage physique. En 1922, Groulx affirme que « le type français, ce n'est pas avant tout un type physique ; c'est une forme d'âme, c'est une tournure d'esprit<sup>39</sup> ». Même dans son roman *L'appel de la race*, qui est un plaidoyer contre le mariage mixte, contre le mélange des races, le sang n'est pas un élément absolu. En effet, si les enfants issus de mariages mixtes souffrent d'un dédoublement psychologique, ils peuvent devenir Canadiens français. Dans son roman, deux des enfants du héros, Jules de Lantagnac, qui possèdent d'emblée des traits physiques « français », deviennent Canadiens français tandis que les deux autres restent Anglais. Si le mélange des races cause des problèmes, les enfants sont récupérables. Groulx ne conteste pas l'identité canadienne-française de gens issus de parenté mixte, à condition qu'ils fondent leur identité personnelle sur des éléments canadiens-français. Comme nous le verrons, l'appartenance nationale est beaucoup plus le fruit d'une volonté que d'un déterminisme racial. Dans *L'appel de la race*, deux des

<sup>37</sup> Lionel Groulx, *L'amitié française d'Amérique*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1922, p. 14.

<sup>38</sup> *Id.*, « L'histoire de la vie nationale », *op. cit.*, p. 259.

<sup>39</sup> Lionel Groulx, « La survivance », [conférence], 1922, p. 4. ACRLG, FLG, P1/D, 32.21. Le souligné est de Groulx.

enfants sont « sauvés », en partie parce qu'ils manifestent une hérédité plus « française » que leurs frère et sœur « anglais », mais surtout grâce à l'effort et au dévouement de leur père. La survivance est beaucoup plus le fruit de l'éducation que de l'hérédité.

En effet, si les enfants issus de parenté mixte peuvent être Canadiens français, ceux qui jouissent de l'homogénéité raciale peuvent aussi être assimilés. Ainsi, le sang est un pôle identitaire d'une grande faiblesse. En 1933, Groulx déclarera que :

Les traits raciaux prennent quelque temps à s'effacer dans les visages. Et il n'est pas rare qu'on les y voie subsister comme une hérédité nostalgique ou comme la voix accusatrice d'une lointaine lâcheté<sup>40</sup>.

Un individu est Canadien français non pas simplement parce qu'il est descendant d'un colon français de la Nouvelle-France, mais surtout parce qu'il est de langue, de culture et de traditions canadiennes-françaises et qu'il est catholique. Perdre sa langue, sa foi et sa culture, c'est l'assimilation. Pour le Canadien français et le Franco-Américain, peu importe la pureté de ses origines, la perte de ces pôles identitaires fait de lui un assimilé. À la suite de l'assimilation, il ne lui reste de son identité qu'une « hérédité nostalgique ». Le sang n'est pas suffisant pour maintenir l'identité nationale. Pour Groulx, « on ne peut rester de sa race et avoir adopté les mœurs, les coutumes, les gestes d'un autre. L'on ne saurait penser, sentir à l'anglaise et vivre à la française. Et de même l'on ne saurait penser, sentir à la française, si l'on vit à l'anglaise<sup>41</sup>. »

Ainsi, l'élément formel et central de l'appartenance nationale serait un vouloir-vivre collectif, un désir de survivance, qui repose sur les similitudes ethniques de l'élément matériel. Pour Groulx, qui a une vision fortement volontariste de la survivance, le vouloir-vivre des Canadiens français serait un des éléments les plus importants pour sauvegarder leur identité nationale car c'est lui qui perpétue la foi, la langue, la culture et les traditions. Essentiellement, le vouloir-vivre collectif, c'est le nationalisme, et son

---

<sup>40</sup> *Id.*, « La survivance canadienne-française et la terre », dans École sociale populaire (ÉSP), *Semaines sociales du Canada*, XIIIe session, Rimouski, 1933 : *Le problème de la terre. Compte rendu des cours et conférences*, Montréal, ÉSP, 1933, p. 327.

<sup>41</sup> *Id.*, [Conférence sur le rôle de l'éducation dans la survivance nationale], [ca. 1922], p. 3. ACRLG, FLG, 14/16.

résultat, c'est la survivance. L'histoire du Canada français est marquée par des luttes pour la survivance. Ces luttes sont des preuves tangibles du désir qu'a la nation de survivre et de protéger l'intégrité de son appartenance nationale. Citant Renan, Groulx affirme dans une conférence qu'une « nation est un plébiscite de tous les jours<sup>42</sup> ». L'identité nationale est maintenue par une lutte constante pour la survivance. « S'il est vrai que nous naissons français, il n'en va pas moins qu'en raison de faits historiques et géographiques qui nous suivent et nous pressent, nous ne pouvons rester français sans effort ni lutte<sup>43</sup>. » En 1924, dans les pages de *l'Action française*, Groulx, citant Louis Bertrand, affirme :

Une nation est surtout une œuvre de volonté, d'intelligence, de persévérance, de sacrifice, une victoire perpétuelle remportée, à tous les instants, sur les puissances de trouble et d'anarchie qui la menacent perpétuellement... Dès que la volonté nationale fléchit, cède aux puissances de trouble et d'anarchie, c'est la décadence qui commence, la régression vers la décomposition et la barbarie. L'organisme national ne réagit plus. Or la réaction, c'est la vie, - la fonction vitale par excellence<sup>44</sup>.

Plus tard, Groulx sera encore plus précis lorsqu'il affirmera : « Mais vous le voyez, si la survivance, si l'avenir du Canada français, est avant tout, une affaire de volonté, autant dire qu'il est une affaire d'éducation<sup>45</sup> ». Malheureusement, c'est le vouloir-vivre collectif, la volonté qui manque le plus chez le Canadien français<sup>46</sup>. Groulx aura consacré une bonne partie de sa vie à tenter de solidifier cet élément au Canada français.

Dans l'esprit de l'abbé, la survivance c'est un peu comme la foi : « C'est Dieu incontestablement qui donne la foi, qui la conserve et l'accroît. Mais, dans la perte ou la conservation du don surnaturel, un rôle non moins incontestable, hélas ! c'est le rôle de l'homme<sup>47</sup>. » Donc, pour lui, le Canadien français naît Canadien français mais ne le restera qu'avec une volonté de survivre, de maintenir l'appartenance nationale transmise par sa naissance, par son milieu. En 1932, Groulx écrira à Adrien Verrette, alors jeune prêtre dans une paroisse franco-américaine du New Hampshire, que :

<sup>42</sup> *Id.*, « Comment s'est formée la patrie canadienne », *op. cit.*, p. 1.

<sup>43</sup> *Id.*, « Labeurs de demain », *Directives*, *op. cit.*, [1936], pp. 99-100.

<sup>44</sup> *Id.* [texte signé L'Action française], « Mot d'ordre de l'Action française : Ajournons le repos », *AF*, vol. XII, no 2 (août 1924), p. 67.

<sup>45</sup> *Id.*, [Notes sur l'avenir du peuple canadien-français], [ap. 1933], p. 2. ACRLG, FLG, Ma-33.

<sup>46</sup> *Id.*, « Pour qu'on vive », *op. cit.*, p. 225.

<sup>47</sup> *Id.*, « Notre avenir en Amérique », *op. cit.*, p. 290.

L'essentiel est de se bien convaincre qu'il n'y a point de destin fatal pour les groupements humains. Ils sont ce qu'ils veulent être ; car ce sont des êtres libres, qui, aussi que les individus, font leur destinée, avec l'assistance de Dieu, sans doute, mais à coup de volonté. C'est pourquoi l'on peut dire que la mort nationale n'est jamais qu'une forme du suicide.<sup>48</sup>

## II. LA NATION, LE QUÉBEC ET LA DIASPORA

Comme nous l'avons vu précédemment, pour Groulx, l'appartenance nationale des Canadiens français repose sur des pôles essentiellement ethniques. Une communauté d'histoire, de foi, de langue, de sang, de culture, de traditions et un désir collectif de survie nationale constituent les fondements de la nation canadienne-française. Ainsi, il intègre les minorités françaises hors Québec à sa conception du Canada français et à son nationalisme, car celles-ci répondent facilement aux fondements ethniques de la nation. Chez Groulx, la nation n'est pas le Québec mais bien le Canada français ou encore l'Amérique française :

Nous, Canadiens français, dépassons les frontières de notre province; une fraternité nous unit à tous les groupes de notre race; mais ce patriotisme est proprement canadien-français; il est fondé sur la communauté de la foi religieuse, du sang, de l'histoire, de la culture, et sur la défense de ces biens<sup>49</sup>.

Groulx croit que le Québec jouit d'une position privilégiée au sein de l'Amérique française. Toutefois, il refuse normalement de concevoir la nation comme étant exclusivement québécoise. En 1926, réagissant à l'idée que l'écoumène canadien-français ne saurait être plus que le Québec, il lance ce plaidoyer pour le Canada français : « Dissipons ici une équivoque qui a peut-être trop duré ! Non, nous ne voulons pas nous confiner à la *réserve* du Québec<sup>50</sup>. » Pour Groulx, le séparatisme québécois ne pourrait être que l'ultime solution pour assurer la survivance du Canada français, acceptable « tout au plus comme la résignation à l'inévitable », et mise en œuvre seulement lorsqu'il est

<sup>48</sup> Lettre de Lionel Groulx à Adrien Verrette, Montréal, 22 février 1932, 4 p. mss. : 2-3. ACRLG, FLG, P1/A, 3667.

<sup>49</sup> Lionel Groulx [texte signé L'Action française], « La révision de notre patriotisme », *AF*, vol. IX, no 6 (juin 1923), p. 321.

<sup>50</sup> *Id.*, « Compatriotes de l'Ouest, c'est donc votre droit de vous entêter à survivre », *Le Devoir*, 21 décembre 1926, p. 1.



clair que l'on ne peut plus assurer la survivance de tous les Canadiens français et que l'on doit sauver « ce que l'on peut ». Selon lui, « rien ne servirait de périr tous ensemble sous prétexte de s'entraider<sup>51</sup> ». Toutefois, durant les années 1960, lorsque des indépendantistes néo-nationalistes québécois utiliseront cet argument pour justifier l'option séparatiste, Groulx s'y opposera. Pour lui, les minorités françaises du Canada ne s'acheminaient pas vers l'assimilation inévitable. Comme nous le verrons dans le prochain chapitre, le chanoine a tellement de foi en la survivance des minorités françaises hors Québec qu'il croit encore à celle de la Franco-Américanie au cours des années 1960, alors que la vie française en Nouvelle-Angleterre est largement moribonde<sup>52</sup>.

Par ailleurs, si les fondements de la nation sont ethniques, dans le sens utilisé à la page précédente, c'est que la citoyenneté n'est pas le facteur central pour adjuger l'appartenance nationale. La composante *canadienne* de la nation implique autant une origine géographique qu'une simple situation géographique ou juridique. Le Canadien français n'est pas simplement un Français *vivant* au Canada, c'est un Français *originnaire* du Canada; un Français moulé et transformé par trois cent ans d'histoire dans le milieu américain. En ce sens, les Franco-Américains sont des Canadiens français. Ce sont des Canadiens français vivant aux États-Unis. Ils font partie de la nation ; ils partagent une communauté spirituelle et héréditaire avec leurs frères du Canada. Comme nous le verrons, Groulx reconnaît que la Franco-Américanie constitue une entité distincte au sein de l'Amérique française. Néanmoins, les Franco-Américains jouissent tout de même d'une appartenance ethnique commune et en symbiose avec les Canadiens français du Québec : ils sont catholiques et français et leur héritage culturel, traditionnel, historique et héréditaire est tributaire du berceau laurentien. Bref, en dépit de leur nationalité juridique, ils sont Canadiens français.

Pour Groulx, la nation canadienne-française est d'abord une unité qui existe indépendamment d'un cadre légal et géographique précis. Toutefois, elle comporte également, comme c'est le cas chez la plupart des nationalistes traditionnels du Canada

---

<sup>51</sup> *Id.*, « Labeurs de demain », *Directives, op. cit.*, [1936], p. 127.

<sup>52</sup> Voir *infra*, p. 128.

français, des dimensions géographiques<sup>53</sup>. Dans son esprit, tous les groupes français d'Amérique constituent ensemble une « famille ». Il utilise cette expression pour mettre en évidence les liens héréditaires et spirituels profonds qui unissent les minorités françaises d'Amérique. Collectivement, ces minorités constituent une « famille » dans le sens de groupement organique, d'ensemble qui forme un tout. Cet ensemble, c'est l'Amérique française. Les Canadiens français du Québec, les Franco-Américains, les Acadiens et les autres groupes sont tous des enfants de la Nouvelle-France. Comme une véritable famille, ils jouissent non seulement d'une même paternité spirituelle mais aussi d'une hérédité commune.

Comme toute famille, celle de l'Amérique française connaîtra éventuellement une certaine dispersion. Voilà comment, au niveau de la métaphore, Groulx explique l'émigration canadienne-française vers les États-Unis ou vers le Canada anglais. C'est alors qu'il introduit une certaine hiérarchisation dans sa conception organique de la nation. Au sein de la « famille » française d'Amérique, le Québec jouit d'une place particulière :

Sa situation ressemble à celle du fils aîné resté au foyer pour continuer les vieux parents pendant que ses cadets s'en allaient au loin bâtir d'autres maisons et cultiver d'autres champs. Le gardien du foyer paternel ne possède plus sur ses frères qu'une priorité d'honneur, celle de son droit d'aînesse avec l'auréole qu'y ajoute l'atmosphère de la vieille maison<sup>54</sup>.

Pour l'abbé Groulx, le Québec est le pivot central de l'Amérique française. Sur le plan sentimental, c'est « le cœur de l'ancienne Nouvelle-France », « la première patrie du souvenir, la capitale du patriotisme français ». « La vallée laurentienne a été le berceau de la race » et reste « la terre où dorment les ancêtres<sup>55</sup> ». Sur le plan pratique, le Québec, par sa vitalité démologique et intellectuelle et sa constitution en État, constitue « le cœur, le cerveau [et] la réserve suprême de la nationalité<sup>56</sup> ». La survivance de la nation canadienne-française repose sur celle du Québec français : « il n'y aura point d'Amérique

---

<sup>53</sup> Marc Brosseau, « La géographie et le nationalisme canadien-français », *Recherches sociographiques*, vol. XXXIII, no 3 (1992), p. 408.

<sup>54</sup> Lionel Groulx, *L'amitié française d'Amérique*, *op. cit.*, p. 6.

<sup>55</sup> *Id.*, « Nos forces nationales : Notre histoire », *AF*, vol. II, no 8 (août 1918), p. 355.

<sup>56</sup> *Id.*, « Entre frères », *Le Devoir*, 22 mars 1947, p. 2.

française ni même un Canada français, s'il n'y a ici, pour être leur soutien, un Québec français<sup>57</sup> ». Encore en 1952, il affirme :

On disait jadis, au temps de Montcalm et de Vaudreuil : *Québec tombé, c'est toute la Nouvelle-France qui succombe*. Au lieu de ville, parlez province; le mot reste encore vrai. Car enfin, la vieille province peut être oublieuse, être hélas, pour les fils qu'elle a laissés partir, fréquent objet de scandale. Mais, Québec tombé, qui voudrait encore se battre en Amérique, pour une survivance française<sup>58</sup> ?

Depuis 1760, le Canada français n'a plus de mère-patrie et souffre d'isolement<sup>59</sup>. Or par la force des choses, le Québec a dû ou plutôt aurait dû remplir le rôle de métropole pour l'Amérique française. Le Québec serait le « premier bouclier des minorités<sup>60</sup> ». On retrouve ici une constante dans la pensée groulxiste : le Québec doit être fort et rayonnant non seulement pour assurer sa propre survivance mais aussi pour aider ses frères dispersés. Groulx ne peut discuter des minorités françaises sans lancer un plaidoyer pour un Québec fort et il intègre souvent les minorités dans ses appels pour un renforcement du Québec français. Par exemple, dans l'étude qu'il consacre aux écoles des minorités, sa conclusion se termine par un vibrant plaidoyer pour un Québec fort et français<sup>61</sup>. L'abbé répète souvent que « le Québec a charge d'âmes » et que « le soutien de nos frères doit passer avant toutes les œuvres exotiques<sup>62</sup> ». Dans le prochain chapitre nous verrons comment, sur le plan pratique, le Québec devait appuyer la survivance franco-américaine. Pour l'instant, il suffit de souligner que son rôle dans la survivance des minorités est central. Seul le Québec contrôle un État et jouit d'un cadre démographique et institutionnel qui soit bien à lui.

Malheureusement, le Québec n'a jamais su remplir convenablement son rôle de « frère aîné » face à ses frères dispersés. Les divisions politiques qui affligent les Canadiens français du Québec affaiblissent le rayonnement et la vigueur patriotique du

<sup>57</sup> *Id.*, « Notre mission française », *op. cit.*, p. 113.

<sup>58</sup> *Id.*, « Pour une relève », *Pour bâtir*, Montréal, l'Action nationale, [1952], 1953, p. 58. Les italiques sont de Groulx.

<sup>59</sup> *Id.*, « Nos forces nationales : Notre histoire », *op. cit.*, p. 342.

<sup>60</sup> *Id.*, *L'enseignement français au Canada*, tome II : *Les écoles des minorités*, Montréal, Granger, 1933, p. 242.

<sup>61</sup> *Ibid.*, pp. 259-60.

<sup>62</sup> *Id.*, « Les Franco-Américains et nous », *AF*, vol. VII, no 6 (juin 1922), p. 363.

pôle central de la nation. L'on y subordonne l'intérêt de la nation à l'intérêt du parti politique. De plus, le fédéralisme crée une double identité chez le Canadien français et lui fait oublier que sa première patrie, c'est le Canada français et non le Canada tout court. Dans l'ensemble, le Québec français n'est pas assez nationaliste et manque d'unité, soit au niveau politique soit à celui de l'identité. Or puisque l'unité est un signe de force, le Québec français est donc faible.

Au fond, ce qui manque le plus au Québec et au Canada français en général, c'est un État-nation et la volonté nationale qui en découlerait. Nous avons vu que la nation canadienne-française existe indépendamment d'un cadre national qui soit un véritable État-nation. Mais cette situation n'est pas saine et empêche le plein épanouissement de la nation. Or au Canada français, seul le Québec a le potentiel de s'ériger en État-nation. Il n'y a qu'au Québec où « l'idéal de l'Etat » peut se confondre avec « l'idéal de la race ». Ailleurs au Canada français, « il y a conflit, ou, à tout le moins, séparation entre l'idéal de l'Etat et l'idéal national<sup>63</sup> ». Le Québec « est plus qu'un cadre politique ; c'est un cadre national<sup>64</sup> ». Voilà pourquoi, en bonne partie, Groulx conçoit le Québec comme le cœur de l'Amérique française ; c'est le seul membre de la « famille » française d'Amérique à posséder tous les éléments potentiels pour créer l'État français dont il rêve. Le Québec possède une cohésion ethnique et territoriale, des institutions qui lui sont propres et un État provincial ; donc, un début d'État-nation.

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, à partir du début du siècle, Groulx enseigne à ses étudiants au Collège de Valleyfield que la Confédération serait « un état politique éphémère dont les jours sont déjà comptés », fondé sur « une absurdité géographique et politique<sup>65</sup> ». Après l'avoir exposée rapidement en 1912, dans *Une croisade d'adolescents*, il approfondit cette idée dans l'enquête de *l'Action française* de 1922 sur *Notre avenir politique*. Le Canada est toujours menacé de rupture à cause de son absurdité géographique et politique inhérente et par la pression de forces centrifuges. À la

<sup>63</sup> *Id.*, « Nos devoirs envers la race », *Dix ans d'Action française, op. cit.*, [1924], p. 223.

<sup>64</sup> *Id.*, *Notre mystique nationale, op. cit.*, p. 14.

<sup>65</sup> *Id.*, « L'avenir des Canadiens-français », [ca 1912], *Manuel d'histoire du Canada*, vol. III, 1905-06 [et ajouts postérieurs], p. 109. ACRLG, FLG, 08/14-16, III.

suite de cet éclatement, un État français naîtrait au Québec ou dans l'Est du Canada. Groulx restera fidèle à ce pronostic pendant toute sa vie intellectuelle. Toutefois, l'État français dont il rêve est d'une constitution ambiguë. Il pourrait s'agir d'un État indépendant ou d'une province canadienne où les Canadiens français seraient les maîtres de leur destin ; un État provincial fort, exerçant la plénitude de l'autonomie qui lui est accordée par la Constitution de 1867. En somme, pour Groulx, l'État français est surtout un état d'esprit, un idéal mobilisateur pour le Canada français.

Manifestement, l'indépendantisme groulxiste est passif. L'indépendance est un idéal, un projet intellectuel qui s'élabore sans programme actif et concret. Puisque le Canada est voué à l'échec et aux tensions centrifuges, il suffit d'attendre que la rupture, engendrée d'abord par les revendications de l'Ouest canadien, se produise. En effet, Groulx, qui place habituellement tellement d'importance sur le rôle de la volonté humaine dans l'évolution historique de la nation, semble, sur cette question, s'en remettre presque entièrement au déterminisme géopolitique. Maurice Séguin, pour sa part, affirme qu'il s'agit d'une « séparation-cadeau », parce que la doctrine de *Notre avenir politique* n'est pas, sur ce point, volontariste<sup>66</sup>.

Pour notre intellectuel, l'État français sera l'État-nation de tous les Canadiens français. En renforçant le Québec français, cet État stimulera la survivance de toutes les minorités françaises du continent. Comme nous le verrons dans notre prochain chapitre, Groulx compte sur l'État français pour aider et assurer la survivance franco-américaine. En effet, il fera la promotion de son idéal auprès des Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre à plusieurs occasions. Selon Groulx, l'idéal de l'État français n'est pas vraiment séparatiste. Son État français doterait le Canada français du cadre étatique nécessaire pour assurer la survivance des minorités françaises du Canada et, de ce fait, ne serait pas un « apparent abandon de nos groupes français-canadiens ». En réalité, Groulx constate que le Québec n'a pas su aider ses minorités dans le cadre confédératif, parce que « le système des partis et des alliances politiques provoqués par le parti ont induit les

---

<sup>66</sup> Maurice Séguin, *L'idée d'indépendance au Québec, genèse et historique*, Trois-Rivières, Boréal Express, 1968, p. 58.

politiciens de notre race ou à ignorer les revendications des minorités ou à les trahir quand l'exigeait l'intérêt du parti ». L'État français aidera ces minorités « en faisant plus vif le sentiment de race, en faisant du Québec un foyer de culture française plus intense, [et] augmentera la valeur des services que nous rendons à nos groupes<sup>67</sup> ». Pour l'intellectuel, le Québec est le pivot central de la nation et tout ce qui renforce sa survivance aura un effet bénéfique sur celle des minorités. D'ailleurs Groulx conçoit la doctrine de *Notre avenir politique* avec les intérêts des minorités à l'esprit. Il est à noter que la fameuse exhortation « notre Etat français, nous l'aurons », qu'il lance au Congrès de la langue française de 1937, est suivie de : « nous l'aurons jeune, fort, rayonnant et beau, foyer spirituel, pôle dynamique pour toute l'Amérique française<sup>68</sup> ».

Même pour les Franco-Américains, qui ne jouissent d'aucun lien politique avec le Québec, l'État français pourrait être bénéfique à leur survivance. De ce fait, la doctrine de l'abbé est très bien accueillie chez certains des apôtres de la survivance en Nouvelle-Angleterre. Adolphe Robert, alors secrétaire général de l'Association canado-américaine en est enthousiasmé. En 1922, il écrira à Groulx :

J'ignore si je vivrai assez vieux pour voir la réalisation du rêve de de Nevers, mais nous semblons marcher vers la fusion des états [*sic*] de l'ouest [*sic*] américain avec ceux de l'ouest [*sic*] canadien. Ils ont plus d'un trait de parenté entre eux. La vallée du St. Laurent et quelques états [*sic*] de l'Union Américaine [*sic*], Maine, Vermont, New-York (une partie), New Hampshire, Rhode-Island, Massachusetts donneraient naissance à un Etat français<sup>69</sup>.

En dépit de l'accueil favorable d'une bonne partie de l'élite franco-américaine à l'idéal de l'État français, l'un de ses plus importants détracteurs sera le prêtre franco-américain Denys Lamy. Celui-ci donnera plusieurs conférences pour contrer la doctrine de l'État français et tentera de la faire réprover par l'épiscopat canadien. En 1923, Lamy écrira à Groulx :

Je ne crois pas à votre état [*sic*] français, encore moins à la rupture de la Confédération, au moins d'ici longtemps, et je ne veux pas contribuer, même

<sup>67</sup> Lettre de Lionel Groulx à l'abbé Georges Courchesne, Montréal, 13 juin 1921, 6 p. dact. : 5. ACRLG, FLG, P1/A, 889.

<sup>68</sup> Lionel Groulx, « L'histoire, gardienne de nos traditions vivantes », *Directives, op. cit.*, [1937], p. 242.

<sup>69</sup> Lettre d'Adolphe Robert à Lionel Groulx, Manchester, N.H., 5 décembre 1922, 1 p. mss. ACRLG, FLG, P1/A, 3201.

indirectement comme vous le faites ipso facto, par votre attitude, à provoquer cette rupture pour tomber de Charybde en Scylla. J'ai cru devoir essayer de crever votre principe-nuage. Je souhaite y avoir réussi pour le bien de tous<sup>70</sup>.

Lamy n'est pas le seul francophone hors Québec à se méfier de cette doctrine de *L'Action française*. Mgr Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, critique l'article que Rodrigue Villeneuve, o.m.i., rédige pour l'enquête de 1922 sur les relations entre un éventuel État français et les minorités françaises<sup>71</sup>. Dans une lettre à Lionel Groulx, il affirme que l'impression qui se dégage de cet article serait : « Débrouillez-vous [les minorités françaises du Canada], nous ne pouvons plus rien pour vous<sup>72</sup>. » Le sénateur Belcourt, chef de la résistance franco-ontarienne au Règlement XVII, est également critique face au prétendu séparatisme de l'enquête. Pour Groulx, cette impression est fausse. L'équipe de *L'Action française* n'est pas composée « [d'] anti-fédéralistes acharnés ». En fait, la revue et Belcourt sont sur la même longueur d'ondes. Toutefois, elle ne partage pas « l'optimisme de M. Belcourt<sup>73</sup> » face à l'avenir du Canada fédéral.

Certains contemporains ont donc pris la doctrine de l'enquête de 1922 pour de l'indépendantisme. Pour Jean-Pierre Gaboury, cette perception est fausse. L'attachement idéaliste de Groulx « à l'Empire français en Amérique et sa foi en la survivance des minorités » sont tellement forts qu'il l'empêche d'être un « véritable séparatiste ». Car, un authentique séparatiste, « ne croit pas à la survivance des minorités françaises hors du Québec<sup>74</sup> ».

En effet, Groulx a énormément de difficulté à concevoir un Canada français qui se limiterait aux frontières québécoises. Dans sa pensée, les minorités françaises jouent un rôle important. Pour notre intellectuel, qui utilise toujours un langage militaire pour parler

<sup>70</sup> Lettre de Denys Lamy à Lionel Groulx, Worcester, Mass., [septembre 1923], 4 p. mss. : 4. ACRLG, FLG, P1/A, 2055.

<sup>71</sup> Voir : Rodrigue Villeneuve, o.m.i., « Notre avenir politique : Et nos frères de la dispersion », *AF*, vol. VIII, no. 1 (juillet 1922), pp. 4-27.

<sup>72</sup> Lettre de Mgr Arthur Béliveau à Lionel Groulx, Saint-Boniface, Man., 29 mai 1923, 6 p. mss. : 2. ACRLG, FLG, P1/A, 286.

<sup>73</sup> Lettre de Lionel Groulx à J.-Edmond Cloutier, Montréal, 19 mai 1924, 4 p. mss. : 3. ACRLG, FLG, P1/A, 818.

<sup>74</sup> Gaboury, *op. cit.*, pp. 158-59.

de la lutte pour la survivance, les minorités françaises constituent l' « avant-garde » ou les « premières tranchées » du Québec<sup>75</sup>. La survivance de ces minorités est essentielle pour assurer la survie du Québec français, cœur de la nation. De plus, leur présence est mobilisatrice car elle sert de rappel aux Canadiens français du Québec qu'ils forment également une minorité à l'intérieur du continent. Ainsi, l'attention que Groulx porte aux minorités françaises est essentielle pour mettre en œuvre le réveil national du Québec qu'il souhaite stimuler. En ce sens, ces groupes ont une valeur symbolique dans le nationalisme groulxiste. Pour Trofimenkoff, « *had they not existed, Groulx might well have invented them*<sup>76</sup> ».

Dans l'esprit de notre intellectuel, tous les groupes français d'Amérique vivent en symbiose. Les minorités françaises ont besoin d'un Québec fort pour stimuler leur survivance et le Québec a besoin des minorités et de leurs luttes pour se rappeler la précarité de sa survivance, sa position de minorité en Amérique et pour éveiller, sinon stimuler, son nationalisme. Les nationalistes traditionnels avaient besoin que la nation se sente assiégée pour pouvoir la rallier, la rassembler. Pour Groulx, « les exploits de ces groupes, ou simplement l'indication de leurs misères sont un stimulant pour nous [le Québec français]<sup>77</sup> ». De plus, « tout groupe français qui tombera affaiblira d'autant les réserves de la race et [attisera] le fanatisme persécuteur<sup>78</sup> ». Pour sa part, la survivance franco-américaine est un suprême stimulant pour les Canadiens français du Québec. Elle prouve que la survivance est possible même dans les situations les plus défavorables :

Vous [les Franco-Américains] n'avez point, comme nous, l'autonomie du territoire, la cohésion des vôtres sur un domaine qui est à la fois le cadre politique et la terre des morts ; vous n'avez point la pleine direction de vos institutions sociales, de vos œuvres d'enseignement et de vos lois. Comme les autres groupes du Canada, vous n'êtes pas même reliés à nous par le lien de la solidarité politique<sup>79</sup>.

---

<sup>75</sup> Fernand Harvey, « Le Québec et le Canada français : histoire d'une déchirure », dans Simon Langlois dir., *Identité et culture nationale. L'Amérique française en mutation*, Sainte-Foy, PUL, 1995, p. 52.

<sup>76</sup> Susan Mann Trofimenkoff, *Abbé Groulx, Variations on a Nationalist Theme*, Vancouver, Copp Clark Pub., 1973, pp. 9-10.

<sup>77</sup> Lettre de Lionel Groulx à René Chaloult, Montréal, 25 octobre 1926, 3 p. mss. : 2. ACRLG, FLG, P1/A, 704.

<sup>78</sup> Lionel Groulx, « Causerie sur la question ontarienne », [prononcée au Palais de justice de Valleyfield, le 17 mai 1917], p. 10. ACRLG, FLG, 13/17.

<sup>79</sup> *Id.*, *L'amitié française d'Amérique*, op. cit., pp. 9-10.



De plus, les Franco-Américains survivent même dans un milieu complètement américain et anglophone où l'esprit protestant et le matérialisme ambiant minent la survivance franco-catholique.

Dans l'ensemble, le nationalisme groulxiste intègre les minorités françaises à la nation par ce que l'appartenance nationale repose surtout sur des bases ethniques. Au sein de l'Amérique française, le Québec occupe une position centrale. Toutefois, il ne faut pas croire pour un instant que Groulx est un nationaliste exclusivement québécois. Son État français vit en communion ou en symbiose avec les minorités françaises hors Québec. Groulx est fidèle à sa vision organique de l'Amérique française dans sa pensée et dans les œuvres et les institutions qu'il crée, dirige, ou à la fondation desquelles il participe. Il est fort révélateur que les deux romans que rédige Groulx, *L'appel de la race* et *Au Cap Blomidon*, s'articulent respectivement autour des luttes des Franco-Ontariens et des Acadiens. La revue *l'Action française*, pour sa part, « réclame pour sien l'entier domaine de la vie française au Canada et même en Amérique<sup>80</sup> », tandis que Groulx lance *l'Action nationale* en déclarant que « tous les intérêts de l'Amérique française sont assurés de trouver dans la revue un intrépide champion<sup>81</sup> ». Encore à la fin des années 1940, notre intellectuel fonde deux institutions vouées à la promotion de l'histoire du Canada français : la *Revue d'histoire de l'Amérique française (RHAF)* et l'Institut d'histoire de l'Amérique française (IHAF). Ces œuvres traduisent sa conception franco-américaine, dans le sens d'Amérique française, de la nation et de son histoire. Dès sa fondation, l'IHAF se dote de membres franco-américains, dont l'abbé Adrien Verrette. En 1946, Groulx écrira à une historienne franco-américaine pour lui demander de participer aux travaux de l'IHAF : « Sans y voir expressément, vous pensez bien que j'aperçois, dans l'Institut, une autre et active forme de rassemblement, entre tous les groupes de notre communauté française<sup>82</sup>. » La *RHAF*, pour sa part, a comme fin de « favoriser l'étude de l'Histoire du Canada français et de tout le fait français en Amérique ». Dans le premier

<sup>80</sup> *Id.*, *Mes mémoires*, tome 2 : 1920-1928, Montréal, Fides, 1971, p. 12.

<sup>81</sup> *Id.*, « L'Action nationale », *Le Devoir*, 3 janvier 1933, p. 2.

<sup>82</sup> Lettre de Lionel Groulx à Marine Leland, Outremont, 24 octobre 1946, 1 p. dact. ACRLG, FLG, P1/A, 2285.

numéro de la revue, Groulx affirme que « l'histoire du Canada, et surtout du Canada français, dépasse les frontières canadiennes d'aujourd'hui<sup>83</sup> ».

### III. LA SPÉCIFICITÉ DE LA FRANCO-AMÉRICANIE

Si les Franco-Américains s'intègrent parfaitement à la nation parce qu'ils jouissent d'une communauté ethnique avec leurs frères du Canada, Groulx reconnaît cependant qu'ils forment une sorte de société distincte au sein de l'Amérique française. En effet, comme nous l'avons vu, le milieu national est un élément crucial dans la formation de l'âme de la nation. Or le milieu national des Franco-Américains n'est pas le Québec, ou le Canada français, mais bien les États-Unis. De ce fait, les Franco-Américains constituent un peuple fortement urbanisé et prolétarisé, évoluant dans l'atmosphère sociale et politique des États-Unis. Sur le plan ethnique, ils demeurent Canadiens français, mais sur les plans social et politique, ils sont américains. En effet, Groulx reconnaît que les Franco-Américains forment un peuple de nationalité (au sens ethnique) canadienne-française tout en étant de nationalité (au sens juridique) américaine. À ce titre, il écrira :

Vous, anciens compatriotes passés aux Etats-Unis, vous êtes devenus des sujets américains. Et nul ne saurait plus ici contester un fait qui commence à vieillir. Nous pouvons regretter votre séjour sous le drapeau étoilé. Mais la réalité inéluctable, c'est que votre tente est fixée ici à demeure. Et nous comprenons que si votre souvenir s'en va toujours vers le berceau de la race, cependant l'allégeance de votre volonté et de votre cœur appartient au pays qui est aujourd'hui votre patrie<sup>84</sup>.

Dans l'esprit de notre intellectuel, deux groupes « ont droit à une autonomie plus complète que les autres » au sein de la « famille » française d'Amérique : les Acadiens et les Franco-Américains<sup>85</sup>. Ainsi, si le Québec est le pôle central de la nation, Groulx reconnaît que tous les groupes français ont leurs propres spécificités, particulièrement les Acadiens et les Franco-Américains. De ce fait, le Québec doit reconnaître l'autonomie

---

<sup>83</sup> Lionel Groulx, « Vie de l'Institut », *RHAF*, vol. I, no 1 (juin 1947), p. 153.

<sup>84</sup> *Id.*, *L'amitié française d'Amérique*, op. cit., p. 8.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 7.

nationale des Franco-Américains et non leur imposer un « protectorat intellectuel et moral<sup>86</sup> ».

C'est lors d'un voyage en Acadie en 1915, que Groulx se rend compte de la spécificité du groupe acadien. Il constate alors qu'il existe une méfiance chez les Acadiens face à leurs frères canadiens-français parce que ces derniers ont une attitude condescendante envers la spécificité acadienne. Il est clair que les Canadiens français n'ont « pas toujours su comprendre l'attachement profond de l'Acadien à ses traditions ethniques<sup>87</sup> ». Ce manque de compréhension divise ces deux groupes et empêche l'unité de la nation. Vers la fin de son journal de voyage, Groulx écrit :

J'espère [...] que les Canadiens du Québec sauront remplir les devoirs que leurs créent leurs titres d'aîné, leur avancement et leur force, en respectant toujours les aspirations légitimes des autres groupes, bien convaincus que les Acadiens surtout ne constitueront un appoint pour la race française et le catholicisme que dans la mesure où nous saurons les faire plus Acadiens<sup>88</sup>.

Notre historien reprend cette analyse pour les Franco-Américains. L'unité de la nation et sa survivance ne seront assurées que si les Canadiens français du Québec reconnaissent la spécificité franco-américaine. Cette spécificité est fondée sur le caractère urbain et américain du groupe franco-américain. Ainsi, lorsque l'élite canadienne-française cherche à promouvoir la survivance franco-américaine, elle « peut apporter des conseils parfois, jamais des ordres<sup>89</sup> ». Comme nous le verrons dans notre prochain chapitre, Groulx craint que l'élite franco-américaine ne se tourne vers la France plutôt que vers le Canada français pour recevoir ses appuis. Donc, pour maintenir l'unité morale et spirituelle de la nation, les Canadiens français se doivent de reconnaître les éléments originaux de « l'âme franco-américaine ».

Dans ses écrits et dans ses conférences portant sur les Franco-Américains, Groulx fait fréquemment la promotion de la spécificité franco-américaine. De ce fait, il intègre sa vision de la survivance à celle de l'élite franco-américaine. Le projet intellectuel de cette

<sup>86</sup> *Id.*, « Notre avenir en Amérique », *op. cit.*, p. 306.

<sup>87</sup> *Id.*, *Visions acadiennes*, [journal de voyage], [août 1915], p. 29. ACRLG, FLG, 12/12.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>89</sup> *Id.*, *L'amitié française d'Amérique*, *op. cit.*, p. 7.

élite est centré sur l'intégration des Franco-Américains à la société américaine. Ainsi, le Franco-Américain doit accepter les États-Unis comme sa patrie et, sans s'assimiler, doit participer à sa vie politique, sociale et économique. Les écoles paroissiales franco-américaines doivent offrir un enseignement bilingue et, tout en enseignant l'histoire du Canada et l'attachement sentimental à l'ancienne patrie, doivent faire la promotion du civisme et de l'histoire américaine.

Tout comme l'élite franco-américaine, Groulx souhaite que les Franco-Américains maintiennent tous les éléments qui font d'eux des Canadiens français. Ainsi, ils doivent défendre leur foi, leur langue, leur culture et leurs traditions contre l'assimilation américaine. Toutefois, il ne s'oppose pas à leur intégration au sein de la société américaine, pourvu qu'elle n'affecte pas les pôles identitaires essentiels de la nationalité ethnique. Les Franco-Américains ne sont pas simplement des Canadiens français de citoyenneté américaine. Lorsque Groulx évoque le terme « patrie » pour désigner les États-Unis, il évoque une dimension sentimentale qui dépasse la simple citoyenneté légale.

Pour Groulx, le patriotisme américain et la culture française peuvent être réconciliés. Les Franco-Américains ne veulent pas créer « un Etat dans l'Etat » et ne sollicitent qu'un seul privilège : « celui de rester des Américains de langue et de culture françaises<sup>90</sup> ». Ainsi, tout comme ses homologues franco-américains, Groulx croit que les Franco-Américains doivent s'intégrer à la société américaine. En 1953, devant un auditoire franco-américain, il affirme que :

Si j'osais [...] me mêler de vos problèmes, j'ajouterais qu'entre les formules de survivance ou de résistance que vous mettez de l'avant, je pencherais volontiers pour celle de l' « intégration » : intégration – ou si vous préférez un mot moins effarouchant – synthèse vitale de votre vie catholique, de votre vie française et de votre civisme américain<sup>91</sup>.

En surface, ces appels à l'intégration semblent comporter une contradiction profonde dans la pensée groulxiste. En effet, comment Groulx peut-il accepter les

<sup>90</sup> *Id.*, « Notre avenir en Amérique », *op. cit.*, p. 285.

<sup>91</sup> *Id.*, « Y a-t-il un avenir ? », *Pour bâtir, op. cit.*, [1953], pp. 175-76.

fondements du projet intellectuel de l'élite franco-américaine alors que sa pensée est marquée par un antiaméricanisme profond, un rejet de l'enseignement bilingue et une méfiance face aux identités doubles ?

Nous avons vu dans notre dernier chapitre les dangers que représentent l'accapement des ressources et des industries québécoises par le capital américain et la vie urbaine et américaine pour l'émigrant et la société canadienne-française. L'attitude que formule notre intellectuel face à ces dangers est fondée sur un antiaméricanisme philosophique profond.

Essentiellement, Groulx rejette la civilisation américaine parce qu'elle est, à ses yeux, matérialiste et, de ce fait, incompatible avec la civilisation canadienne-française, dont les fondements sont spirituels. Pour lui, la « nocivité » de la civilisation américaine se centre sur trois points :

- 1°. Elle s'adresse [...] au culte du corps beaucoup plus qu'à l'âme. Elle ne croit pas en une autre vie. Elle s'arrête à la religion du confort, à la religion de l'argent.
- 2°. Elle a perdu le sens chrétien du mariage et de la famille.
- 3°. On l'a assez dit : c'est par trop une civilisation de démesure, du gigantisme<sup>92</sup>.

Pour notre intellectuel, le milieu américain, à savoir le matérialisme américain, n'est pas propice à la conservation de la foi et de l'idéal religieux catholique<sup>93</sup>. Les États-Unis ont bâti une civilisation matérialiste qui manque de moralité et qui exporte son immoralité, sous la forme des divertissements modernes et des investissements économiques, à travers le monde. Voilà pourquoi Groulx écrira à Jean Éthier-Blais en 1964 que la « pénétration américaine » de la société canadienne-française « m'afflige parfois jusqu'à l'angoisse<sup>94</sup> ».

Les apôtres de la survivance franco-américaine fondent aussi une partie de leur projet intellectuel sur une volonté de faire des Franco-Américains un peuple bilingue, du

---

<sup>92</sup> Lettre de Lionel Groulx à Marie-de-la-Charité, s.g.c., [s.l.], 1<sup>er</sup> mars 1960, 2 p. dact. : 1. ACRLG, FLG, P1/A, 2551.

<sup>93</sup> Lionel Groulx, « Notre avenir en Amérique », *op. cit.*, p. 291.

<sup>94</sup> Lettre de Lionel Groulx à Jean Éthier-Blais, Outremont, 7 décembre 1964, 2 p. dact. : 1. ACRLG, FLG, P1/A, 1299.

moins au niveau fonctionnel. L'émigrant doit être en mesure de participer pleinement à la vie américaine et, de ce fait, doit avoir une bonne connaissance de l'anglais. Ainsi, les écoles paroissiales franco-américaines offraient-elles un enseignement bilingue.

Si Groulx ne s'attaque pas explicitement à ce projet, il est clair qu'il rejette, dans ses écrits, l'enseignement bilingue et le « bilinguisme intégral ». Malgré que le bilinguisme soit une « triste réalité » pour les minorités françaises hors Québec<sup>95</sup>, « le bilinguisme généralisé, c'est d'ordinaire, à sa première phase, l'agonie d'une nationalité<sup>96</sup> ». Le bilinguisme est la première étape de l'assimilation pour le Canadien français. En 1936, dans une conférence donnée à des enseignants, Groulx cite un pédagogue français et affirme que « le bilinguisme est une infériorité psychologique » car :

l'acquisition de la seconde langue semble diminuer la quantité disponible d'énergie intellectuelle pour l'acquisition d'autres connaissances ; d'autre part et surtout, l'enfant se trouve ballotté entre des systèmes de pensée différents l'un de l'autre ; son esprit ne trouve d'assiette ni dans l'un ni dans l'autre, et il les adultère tous les deux, en les privant de leurs originalités et en se privant par là lui-même des ressources accumulées depuis des siècles par ses prédécesseurs dans chaque idiome<sup>97</sup>.

Pour Groulx, chaque langue a son génie et est un véhicule de culture. Le bilinguisme est néfaste parce qu'il introduit une nouvelle culture dans l'esprit de l'enfant et mène à son assimilation.

La notion de bilinguisme appelle celle de biculturalisme chez l'élite franco-américaine. L'émigrant doit devenir américain tout en maintenant les pôles centraux de son appartenance ethnique canadienne-française. Si Groulx accepte cette formule pour les Franco-Américains, il s'en méfie au Canada français. En effet, Groulx reproche souvent à la Confédération d'avoir eu un impact négatif sur l'identité canadienne-française. La Confédération aurait doté le Canadien français d'une double identité nationale : celui-ci est à la fois canadien et canadien-français et divise ses énergies entre la promotion de sa

---

<sup>95</sup> Lionel Groulx, « La survivance canadienne-française et la terre », *op. cit.*, p. 334.

<sup>96</sup> *Id.*, « Pourquoi nous sommes divisés », *Constantes de vie, op. cit.*, [1943], pp. 136-37.

<sup>97</sup> *Id.*, « L'éducation nationale », *op. cit.*, pp. 149-50.

nation ethnique et de sa nation politique. Or dans l'esprit de notre intellectuel, tout ce qui divise est, pour la nation, un affaiblissement. En 1954, il écrira à Michel Brunet : « je ne crois pas à la nation bi-ethnique et de double culture, pas plus qu'à la théorie archi-folle d'un peuple canadien parlant, en sa masse, les deux langues<sup>98</sup> ». Selon le chanoine, cette double appartenance ne peut être réconciliée que si le Canadien français accorde la primauté à son identité canadienne-française.

Pour Groulx, il n'y a aucune contradiction entre sa méfiance envers l'Amérique, le bilinguisme ou l'identité double, et son désir de voir les Franco-Américains s'intégrer à la société américaine. Cette intégration ressemble à celle qu'il souhaite pour les Canadiens français dans la fédération canadienne. Les Franco-Américains doivent maintenir et défendre les fondements de leur appartenance ethnique tout en participant à la vie américaine. Selon lui, « l'Etat a le droit incontestable de prétendre à l'assimilation politique, sans avoir pour autant le droit de prétendre à l'assimilation ethnique<sup>99</sup> ». Le Franco-Américain doit reconnaître que les États-Unis constituent sa patrie tout en restant français et catholique. Dans ses écrits, Groulx semble faire une distinction entre la culture américaine, qui est matérialiste et donc à rejeter, et le civisme américain, qui ne comporte aucun danger explicite pour l'émigrant. Au fond, ce que Groulx rejette, au Canada comme aux États-Unis, c'est « l'unitarisme national ». Au Canada, cette doctrine « exalte la création d'un type national nouveau, le type canadien, harmonisant dans sa personne les génies et les ressources des deux grandes races dont nous descendons, constituant ainsi la *nation canadienne* dans l'Etat canadien<sup>100</sup> ».

Si les Franco-Américains maintiennent leur intégrité ethnique, ils peuvent même contribuer à un redressement de l'âme américaine par leur vocation apostolique. Pour Groulx, « un peuple catholique ne renonce à influencer la civilisation autour de lui qu'en

---

<sup>98</sup> Lettre de Lionel Groulx à Michel Brunet, Vaudreuil, 21 août 1954, 4 p. mss. : 4. ACRLG, FLG, P1/A, 596. Le souligné est de Groulx.

<sup>99</sup> Lionel Groulx, « Notre avenir en Amérique », *op. cit.*, pp. 283-84.

<sup>100</sup> *Id.* [texte signé L'Action française], « La doctrine de l'Action française : Les modes d'action nationale », *AF*, vol. XVIII, no 6 (décembre 1927), p. 348. Les italiques sont de Groulx.

se démettant de son catholicisme<sup>101</sup> », car « le catholicisme comporte essentiellement un devoir d'apostolat<sup>102</sup> ». En 1953, discutant du rôle civilisateur et messianique que pourraient jouer les Canadiens français et les Franco-Américains dans leurs pays respectifs, Groulx lance :

Encourageons-nous, du reste, d'un côté comme de l'autre de la ligne 45°, par la pensée du grand service que notre survivance catholique pourrait rendre à nos deux grandes patries. Faire survivre, sur quelque point que ce soit, un foyer de la vraie foi, importe immensément à tout pays, à tout peuple. Il suffit d'une poignée de sel pour préserver de la corruption une masse considérable d'aliments. [...] Notre rôle, ce pourrait être celui de la poignée de sel qui, au moins pour une part, sauverait les civilisations des deux grands pays qui nous sont chers<sup>103</sup>.

Groulx croit certainement à la mission apostolique du Canada français. Toutefois, puisque les Franco-Américains s'intègrent à la société américaine, et que leurs élites militent pour la naturalisation et l'intégration partielle, il se trouve devant un fait accompli. Ainsi, il est fort à parier que Groulx prêche l'intégration beaucoup plus par réalisme que par conviction profonde. Comme nous l'avons vu, Groulx discute souvent de l'intégration des Franco-Américains à la société américaine en utilisant les mots « regret » ou « réalité inéluctable ». Ce champ sémantique laisse entendre que l'intégration comporte des dangers et qu'il en fait la promotion surtout par souci de réalisme.

## CONCLUSION

Dans l'ensemble, il est clair que l'appartenance civique est subordonnée à l'appartenance ethnique chez Lionel Groulx. Le Franco-Américain doit s'intégrer à la vie américaine mais, d'abord et avant tout, doit maintenir les pôles centraux de son appartenance ethnique. Le Franco-Américain est un Américain sur les plans civique et même sentimental, mais il doit lutter pour rester Canadien français au niveau le plus

---

<sup>101</sup> *Id.*, « Nos responsabilités intellectuelles », *l'Action canadienne-française*, vol. XIX, no 2 (février 1928), p. 89.

<sup>102</sup> *Id.*, « L'esprit étudiantin », *Orientations, op. cit.*, [1934], p. 194.

<sup>103</sup> *Id.*, « Y a-t-il un avenir ? », *op. cit.*, pp. 174-75.



important : le niveau ethnique. Ainsi, si le civique est subordonné à l'ethnique, ils peuvent néanmoins coexister harmonieusement sur le plan identitaire. Le nationalisme groulxiste, comme celui de la plupart des traditionalistes canadiens-français, comporte deux composantes. Il est, à la fois, canadien-français et pancanadien, donc ethnique et civique. Dans ses écrits sur la Franco-Américanie, il est évident que Groulx souhaite que ce modèle d'intégration et de subordination soit imité par les Franco-Américains.

Pour Groulx, les Franco-Américains font partie de la nation canadienne-française. Cette nation est d'abord une unité ethnique. Elle est issue d'un alliage entre la société traditionnelle française et le milieu américain. L'appartenance nationale des Canadiens français est fondée sur l'histoire, la culture, les traditions, la langue, la foi, le vouloir-vivre collectif et, dans une certaine mesure, le sang ou l'hérédité. L'élément central de l'appartenance nationale, celui qui perpétue la survivance serait le vouloir-vivre collectif. Pour Groulx, la survivance doit être le résultat de l'éducation et d'une lutte consciente et perpétuelle pour la survie culturelle, religieuse et linguistique.

Groulx intègre les Franco-Américains à sa conception du Canada français et à son nationalisme, car ceux-ci répondent facilement aux critères ethniques de l'appartenance nationale. De plus, leur désir de survie collective fait d'eux non seulement des Canadiens français de foi et de langue mais aussi de volonté et de réaction ; leur résistance appuie et stimule la nation.

Selon Groulx, la nation n'est pas le Québec mais bien le Canada français ou l'Amérique française. Toutefois, si la nation est surtout une unité ethnique, elle comporte également des dimensions géographiques. Pour lui, l'Amérique française est une sorte de famille nationale où le Québec jouit d'une position centrale et où les autres groupes ont des éléments de spécificité nationale. Le Québec, ou idéalement, l'État français, constitue le foyer de la nation et doit appuyer la survivance des autres groupes. Les minorités françaises, pour leur part, doivent lutter pour survivre et appuyer la survivance québécoise. Même si le Québec est le cœur de la nation, on ne saurait faire de Groulx un nationaliste québécois. Sa nation, c'est le Canada français.

Au sein de cette nation, les Franco-Américains forment, tout comme les Acadiens, une sorte de société distincte. Cette spécificité franco-américaine se fonde sur le caractère urbain et américain de leur milieu national. Les Canadiens français du Québec doivent reconnaître cette spécificité pour ne pas aliéner leurs frères américains. De ce fait, Groulx valorise le projet intellectuel de l'élite franco-américaine et, suivant l'exemple de cette dernière, prêche l'intégration à la société américaine. Cette valorisation est surtout le fruit d'un réalisme certain chez Groulx. En effet, sa pensée reste marquée par un antiaméricanisme profond. En somme, il souhaite que les Franco-Américains deviennent des citoyens américains à part entière sans pour autant cesser d'être un peuple français et catholique et, par là, de communier à la nation.